



**Séance du Conseil municipal du 14 juin 2021
PROCÈS-VERBAL**

Présent-e-s :	J. Loeffel, président P. Bavarel, Y. Cogne, F. Davet, I. Dubouloz, S. Ettlin, F. George, S. Gisler, J. Leresche, S. Moget, N. Pontinelli, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Excusé-e-s :	D. Bolle de Paoli, adjointe L. Cocquio
Procès-verbal :	G.-P. Riedi

La présidente ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2021

Le procès-verbal de la séance du 17 mai 2021 est approuvé par 10 voix pour et 1 abstention

2. Élection du bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022

La présidente indique que Vivre à Cartigny propose M. Loeffel comme président, M. Pontinelli comme vice-président et Mme Cocquio comme membre du bureau.

La proposition de nommer Juerg Loeffel à la présidence, Nicolas Pontinelli à la vice-présidence et Léonie Cocquio comme membre du bureau du CM est acceptée par 9 voix pour et 2 abstentions.

La séance est maintenant présidée par M. Loeffel.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Le président indique que la décision de l'assemblée générale de l'ACG du 24 mars 2021 relativement à l'octroi par le fonds intercommunal à la commune de Thônex d'une subvention de CHF 500'000.- à titre de participation au financement des travaux de rénovation de la salle des fêtes est entrée en force.

4. Communications et propositions du maire et des adjointes

Aucune communication.

5. Rapports de commissions

Commission Culture, loisirs et sports du 31 mai 2021

Projet de statuts d'un groupement intercommunal pour la rénovation et gestion du stade de foot sur la commune de Laconnex

Mme Walthert indique que l'adjoint de Laconnex, qui préside le comité de pilotage a été contacté, mais il n'a pas encore toutes les informations souhaitées. Il faut attendre septembre pour les avoir. Il faut également savoir que, pour bénéficier du soutien du FI, les communes doivent participer aux frais de fonctionnement. Elles ne peuvent pas se contenter de participer aux frais d'investissement. Cette règle a été modifiée à partir du 1^{er} janvier 2021. Quant aux frais de fonctionnement, ils sont évalués à CHF 40'000.- par année et la commune de Laconnex est prête à les prendre en charge. Maintenant, il s'agit d'affiner les données et de faire une proposition de répartition aux communes prêtes à participer sachant que Laconnex souhaite assurer 90 ou 95 % des frais de fonctionnement.

M. Cogne demande quelles sont les garanties que le FI ne vienne pas dire qu'il y a un problème, dans quelques années, si Laconnex prend 95 % des frais de fonctionnement à sa charge et que les autres communes participent à hauteur de 1 % chacune. Si Cartigny paie CHF 500.- ou CHF 1'000.- par année, ce n'est pas grand-chose. Si la commune doit payer CHF 45'000.- ou CHF 50'000.-, cela correspond alors à un centime communal.

Mme Walthert précise, par rapport aux règles de participation du FI aux groupements intercommunaux, qu'il n'y a pas de règle en matière de répartition des coûts d'investissement et des frais de fonctionnement. D'ailleurs, ce n'est que récemment que Laconnex a été rendue attentive à cette règle par un juriste de l'ACG.

M. Ettlin précise que la clé de répartition doit, sauf erreur, être fixée dans la convention.

M. Leresche demande si la commune devra amortir le montant qu'elle mettrait à disposition.

M. Cogne pense qu'elle devra l'amortir. Il imagine que cela devrait entrer dans le patrimoine administratif de la commune et que cela devrait être amorti sur la durée de vie des terrains.

M. Leresche estime qu'il faut avoir ces informations, notamment sur la durée de vie des terrains.

M. Cogne demande si des corrections peuvent être apportées aux statuts transmis aux conseillers municipaux.

Mme Walthert confirme que ces statuts sont encore provisoires.

M. Cogne aimerait savoir si l'idée d'intégrer la commune d'Avusy et son centre sportif s'est posée.

Mme Walthert indique que Laconnex avait fait les démarches à fin 2020 et qu'Avusy n'a pas prévu de projet d'investissement d'ici 10 ans pour le centre sportif ou pour les terrains de rugby.

M. Cogne précise qu'il s'agit de savoir ce qu'il en est du concept d'une fondation des centres sportifs de la Champagne, par exemple en y ajoutant aussi la piscine d'Avully.

Mme Walthert répond que ce n'est pas le cas pour l'instant, mais le projet actuel sera peut-être le déclencheur d'autres collaborations.

M. George aimerait qu'il y ait plus de détail, dans les statuts, sur la contribution des communes relative aux frais d'entretien.

Mme Walthert précise que ces statuts datent du début des discussions, il y a deux ans. Avec l'évolution du projet, il y a maintenant un certain nombre de points à revoir.

M. George relève que l'article 22 des statuts traite de la démission d'une commune et dissolution du GSL : « toute commune peut démissionner du GSL moyennant un préavis de six mois à condition de ne pas mettre en péril le groupement ». M. George aimerait savoir ce que signifie la mise en péril du groupement.

Mme Walthert estime que c'est effectivement une question à poser.

M. Bavarel a le sentiment que le problème a été pris à l'envers. Laconnex est parti sur l'idée d'une contribution de CHF 200'000.- par commune pour aller ensuite négocier notamment avec une fondation privée. Selon M. Bavarel, concernant de telles subventions, cela peut se passer différemment. On peut faire un système de parts avec un montant pour chaque entité participant au financement, y compris une fondation privée, la Loterie Romande et une banque. La participation demandée aux communes pourrait alors être différente. La réponse que la commission a obtenue est que Laconnex ne souhaite pas discuter, au préalable, des mécanismes à mettre en place avec la fondation. Laconnex préfère d'abord avoir l'assurance que les autres communes vont suivre pour aller négocier ensuite avec la fondation. Tactiquement, il est dommage de ne pas aller demander conseil à la fondation qui le fait volontiers, d'autant que cela pourrait avoir une influence sur le niveau auquel chaque commune devrait participer.

Le président note que le Conseil municipal reste dans l'attente de davantage de précisions.

Rapport de la commission sociale du 9 juin 2021

Mme Dubouloz lit le rapport :

« Sortie des aînés prévue en septembre :

Au vu de la situation sanitaire qui n'est pas encore suffisamment stabilisée, nous prenons la décision de reporter la sortie prévue cet automne au printemps 2022 à Bourg en Bresse. Par contre, fin août, au vu de la situation, nous verrons si un goûter en plein air est envisageable ou pas.

Don exceptionnel en lien avec le COVID :

Suite à la proposition de notre exécutif et l'échange lors du dernier Conseil municipal, nous proposons de faire un don exceptionnel à la Chaîne du Bonheur en lien avec la situation due au COVID. Nous proposons de verser la somme de Frs 2000.-.

Plan canicule :

Le plan canicule est à nouveau en place pour cet été dans notre commune. Un courrier a été adressé à tous nos aînés dès l'âge de 70 ans. Cela représente environ 80 personnes. Quelques personnes se sont annoncées intéressées par ce service.

*Nous avons ensuite accueilli Monsieur Jacques Painot venu nous **présenter l'association IAS Association Ingénieurs et Architectes Solidaires** pour la présentation de cette association ainsi que pour une demande financière pour un projet d'adduction électro-solaire dans un village au Togo.»*

La proposition de faire un don exceptionnel de CHF 2'000.- à la Chaîne du Bonheur, en lien avec la situation due au COVID, est approuvée à l'unanimité.
--

6. Délibération relative à un crédit d'engagement de 500'000 F destiné aux travaux de mise en séparatif de nos biens fonds privés communaux dans le cadre du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

Le président indique que les conseillers municipaux ont reçu les informations qui manquaient, lors de la dernière séance, pour se prononcer sur ce dossier. Une répartition a été effectuée entre le patrimoine financier et le patrimoine administratif de la commune, qui constitue chacun un montant assez conséquent. Le montant global de CHF 500'000.- de la délibération n'a pas été modifié, mais on définit que les CHF 290'000.- destinés à financer les travaux liés au patrimoine administratif sont traités différemment des CHF 210'000.- liés au patrimoine financier.

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

par 11 oui, 0 non et 0 abstention sur 12 CM présents.

- 1. D'accepter la réalisation des travaux de mise en conformité de l'assainissement des biens fonds privés communaux pour la partie se trouvant sur lesdits biens-fonds en vue de leur raccordement au collecteur communal, dans le cadre du Plan général d'évacuations des eaux (PGEE)*
- 2. D'ouvrir à cet effet au maire un crédit d'engagement de 290'000 F destiné à financer ces travaux sur les biens-fonds communaux du patrimoine administratif pour leur mise en conformité et leur raccordement aux collecteurs du réseau secondaire.*
- 3. D'ouvrir à cet effet au maire un crédit d'engagement de 210'000 F destiné à financer ces travaux sur les biens-fonds communaux du patrimoine financier pour leur mise en conformité et leur raccordement aux collecteurs du réseau secondaire*
- 4. De comptabiliser la dépense prévue sous point 2 de 290'000 F dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
- 5. D'amortir la dépense prévue sous point 2 de 290'000 F au moyen de 40 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.*
- 6. De comptabiliser la dépense prévue sous point 3 de 210'000 F directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.*
- 7. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 500'000 F afin de permettre l'exécution de ces travaux.*

7. Délibération relative à un crédit d'engagement complémentaire de 590'000 F pour des travaux d'assainissement, de réaménagement et mise en conformité du bâtiment communal sis rue du Pré-de-la-Reine 26

Le président signale que les conseillers municipaux ont reçu une première version de la délibération avec un montant de CHF 350'000.- qui a ensuite été modifié en CHF 590'000.-. Des précisions à ce sujet figurent dans le rapport de la commission des bâtiments.

M. George lit le rapport de la commission des bâtiments du 6 juin 2021

« Rapport de la commission des bâtiments concernant un crédit d'engagement complémentaire pour la réalisation de divers travaux du bâtiment de l'ancienne poste.

La commission des bâtiments s'est réunie au complet le 19 mai 2021 en présence de Madame Mechkat, architecte, ainsi que deux de ses collaborateurs et le 7 juin 2021.

Elle a étudié le projet de rénovation du bâtiment de l'ancienne poste, rue du Pré-de-la-Reine 26, et le budget pour la mise en conformité et les différents travaux.

Présentation

Une nouvelle version de la transformation et de l'amélioration de l'enveloppe thermique du bâtiment a été présentée, sur la base du projet initial de l'ancien bureau d'architectes.

Pour mémoire, un premier crédit d'engagement de 900'000 F destiné aux travaux de réaménagement et mise en conformité de ce bâtiment a déjà été adopté le 14.10.2019, mais les travaux n'ont pas encore débuté.

Le bureau d'architecte Liengme et Mechkat a repris le projet en 2019 et, après discussion avec l'exécutif, a fait des propositions de modification du projet initial :

- *Effectuer les travaux d'isolation des quatre façades du bâtiment (initialement une seule façade était concernée),*
- *Englober l'isolation de la toiture (pas prévu dans le projet initial),*
- *Modification de divers aménagement prévus : caves plus grandes pour les habitants, entrée des logements modifiée pour la sécurité des habitants, nouvelle entrée proposée sur la façade sud-est (la Causette).*

*Le coût total de ces travaux est devisé/estimé à 1'490'000 F.
900'000 F ont déjà été alloués.*

Un crédit d'engagement complémentaire de 590'000 F est donc nécessaire.

Conclusion

Les commissionnaires, à l'unanimité, recommandent d'accepter le crédit d'engagement complémentaire de 590'000 F pour les travaux du bâtiment de l'ancienne poste. »

M. Cogne constate qu'il y a quelques erreurs d'addition dans le document. Le total final n'est pas correct puisqu'il devrait être de CHF 1'427'307.-. En effet, les subventions ne sont pas de CHF 55'000.-. Il faut encore ajouter CHF 24'864.- de subventions. Cela étant, c'est un peu différent maintenant parce que l'on vient d'apprendre qu'il fallait augmenter la part pour les imprévus parce qu'une partie de la construction est en bois et que celui-ci commence à devenir très cher.

M. Pontinelli note qu'il y a déjà eu une délibération en octobre 2019 pour CHF 900'000.-. Il comprend qu'il est demandé maintenant environ CHF 240'000.- pour l'isolation de la toiture et CHF 350'000.- pour les façades. Ces travaux sont urgents à réaliser vu le constat de moisissures dans les appartements qui pourraient porter atteinte à la santé des locataires. Il y a aussi l'adaptation nécessaire aux nouvelles lois en termes de protections énergétiques. Enfin, il aimerait connaître le coût de la création des arcades au rez-de-chaussée et de la nouvelle entrée.

M. George précise que l'entrée sera la même, mais qu'elle sera sécurisée avec une sorte de sas, notamment pour limiter le risque par rapport à la circulation en quittant le bâtiment. C'est une modification mineure.

Mme Walthert indique qu'il était prévu depuis l'arcade un escalier descendant au sous-sol, ce qui aurait pu empiéter sur les caves existantes des locataires. Il y a toutefois été renoncé. Le bureau d'architectes a considéré préférable de garder des espaces pour les locataires et que l'arcade était assez grande pour y permettre du stockage. Il a aussi été considéré que l'association Midi à Cartigny est prioritaire pour l'occupation de cette arcade pour la partie d'animation parascolaire étant donné que le local utilisé dans l'ancienne école est trop juste.

Quant aux coûts, il est difficile de distinguer ce que représente chacun des éléments (transformation du rez-de-chaussée, création de l'arcade, aménagement de l'entrée, etc.). Il faut également voir que le premier projet n'isolait qu'une façade. Maintenant, l'architecte suggère d'isoler les 4 façades parce qu'il y a des problèmes de remontée de moisissures. Il faut aussi améliorer l'isolation entre la cave et le sous-sol et le rez-de-chaussée. Mme Walthert pense qu'il est sans doute possible d'isoler les coûts par pièce ou par m² du rez-de-chaussée.

M. Leresche fait remarquer que la délibération supplémentaire n'inclut pas de projet en plus. Dans la première délibération, il y avait déjà ces locaux, même s'ils n'avaient peut-être pas la même affectation prévue. La délibération supplémentaire vise à faire le reste des façades et la toiture.

M. Pontinelli est rassuré d'entendre qu'il n'est pas prévu de faire des locaux communaux dans les sous-sols. Le projet reste raisonnable.

Mme Walthert propose que le bureau d'architecte vienne faire une présentation au Conseil municipal en septembre.

M. Pontinelli relève que le coût approche les 1,5 million de francs pour les rénovations nécessaires. Le parking se trouvant sur un terrain communal constructible, on peut se demander si on ne devrait pas l'utiliser pour y construire par exemple des locaux au rez-de-chaussée et des habitations à l'étage.

Mme Walthert rappelle que, il y a plus de cinq ans, le précédent architecte avait imaginé un bâtiment de liaison entre l'ancienne école et la poste. À l'époque, le préavis cantonal était défavorable sur cette pré-demande, ce qui n'engage à rien de se poser la question sur les autres m² bâtis. Il est vrai que la commission des bâtiments est passée par plusieurs projets qui ont été éliminés au fur et à mesure pour se concentrer sur autre chose. Après, il se pose le problème de mobilité aux alentours. Si l'on supprime l'espace parking pour agrandir le bâtiment, cela supprime des places de parking.

Mme Zäch relève qu'il y a un problème de mobilité. À un moment donné, l'idée serait d'éviter qu'il y ait du trafic devant la Causette, de retravailler sur la zone 20 et de mettre des places de stationnement supplémentaires. Il y a ainsi un travail à faire avec la commission des routes.

M. George précise que les ingénieurs ont évalué qu'il sera possible d'économiser 72 % de dépenses énergétiques sur ce bâtiment. Concernant la circulation autour de ce bâtiment et le parking, rien de définitif n'a été décidé, mais il y a plusieurs pistes, notamment de « privatiser » le tour de ce bâtiment pour les résidents de celui-ci et éviter que les parents déposent leurs enfants devant. Ce sont des éléments sur lesquelles la commission est en train de discuter.

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité

par 11 oui, 0 non et 0 abstention sur 12 CM présents

- 1. D'accepter la réalisation des travaux complémentaires aux travaux d'assainissement, de réaménagement et mise en conformité du bâtiment communal sis rue du Pré-de-la-Reine 26.*
- 2. D'ouvrir à cet effet au maire un crédit d'engagement de 590'000F destinés à financer ces travaux.*

3. *De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier. Lors de la clôture des travaux, une nouvelle délibération devra être prise pour transférer la part des travaux correspondant au patrimoine administratif ainsi que pour fixer les modalités d'amortissement de cette partie transférée.*
4. *D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 590'000 F afin de permettre l'exécution de ces travaux.*

8. Propositions et questions

M. Cogne a appris en lisant le tout ménage que la fête du 1^{er} août est annulée alors qu'Avully va la maintenir. Il aimerait savoir si cette décision est irrévocable parce qu'il n'y a jamais plus de 300 personnes à Cartigny.

Mme Zäch précise que ce sont les pompiers qui organisent la fête et non la commune. De plus, jusqu'à récemment, les conditions imposées ne permettaient pas d'organiser une telle fête. Étant donné que cela implique que tout le monde devrait être assis, d'avoir des tables de six personnes, d'avoir une liste des participants, de ne pas avoir de bar et de ne pas prévoir de danse, les pompiers ont préféré refaire ce qui avait été organisé l'année passée.

Mme Walthert ajoute que les communes de la Champagne avaient décidé de se coordonner pour qu'il n'y ait pas tout d'un coup qu'une commune qui organise quelque chose et que 1'000 personnes s'y déplacent. Il y a toutefois eu des changements de dernière minute. Il faut également voir que, pour les organisateurs, cela engendre notamment des frais de Securitas pour contrôler les entrées, le respect du nombre maximum de personnes, etc.

M. Davet précise que, vu l'incertitude, il y a quelques semaines encore, il a été décidé de rester sur une recette plutôt simple qui a bien fonctionné l'année dernière. D'ici-là, on pourra peut-être faire un peu différemment, mais il faut le temps pour se préparer.

La séance est levée à 19h55.

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseiller-e :

.....

.....

.....